

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES

- Cheminement piétons
- Espace majoritairement minéral
- Espace majoritairement végétal
- Espace majoritairement végétal sur dalle
- Jardin(s) et plantage(s)
- Place de jeux
- Végétation, arbre isolé à planter
- Arbres à planter : Alignement / Bosquet
- Végétation à sauvegarder

BÂTI

- Implantation
- Aire d'implantation
- Percée visuelle
- Accès aux immeubles

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès au garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Aire d'implantation des places de stationnement vélos
- Voie de communication et accès

ENVIRONNEMENT

- Aire d'implantation pour un point de récupération des déchets

LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS

GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES

- Arbre pouvant être abattu

BÂTI

- Aire d'implantation

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès au garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Accès véhicules d'intervention
- Voie de communication/ Accès
- Alignement Routes

ENVIRONNEMENT

- Limite degré de sensibilité au bruit
- Mesures de protection OPB
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert
- Courbes de niveau du terrain modifié

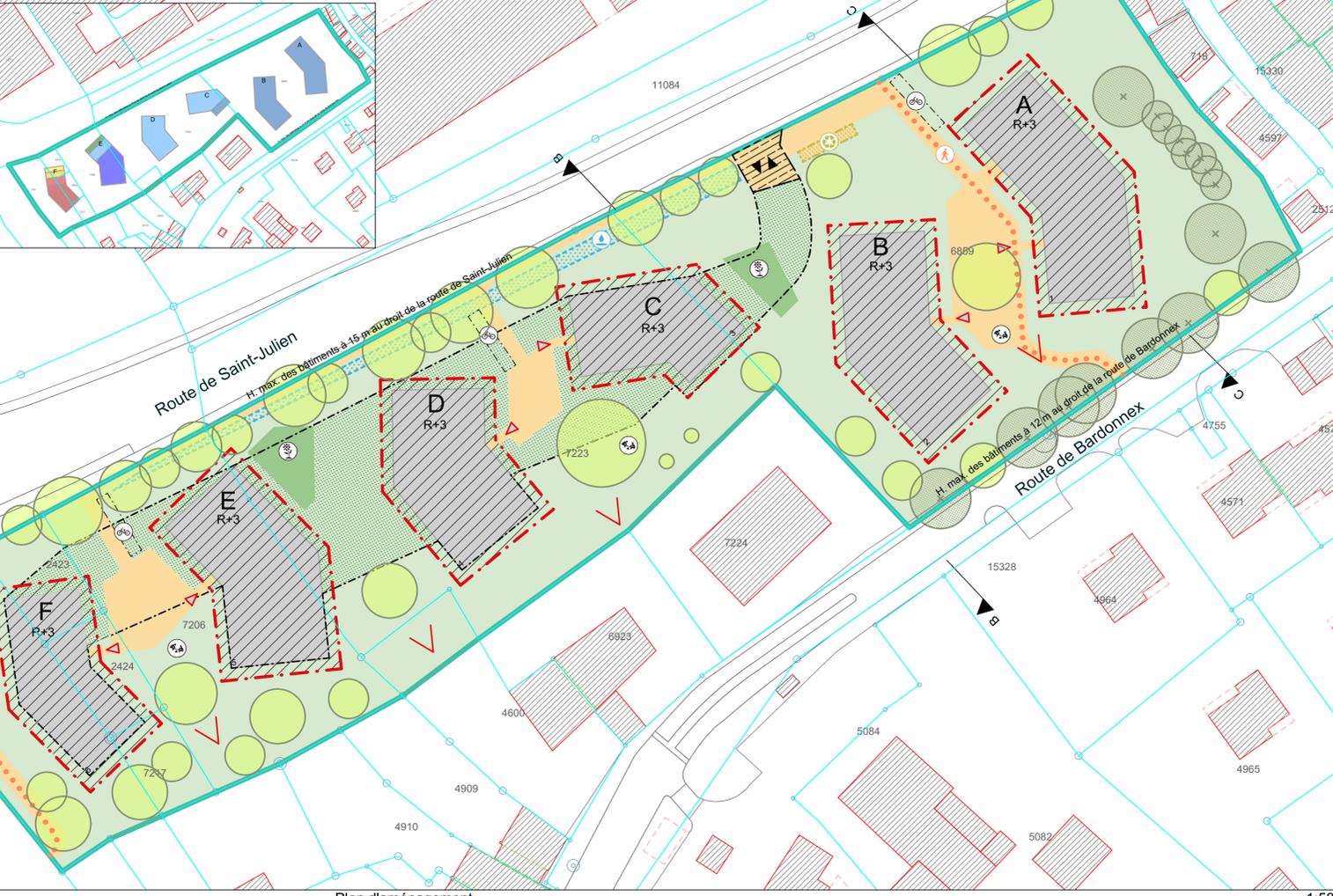
FONCIER

- Servitude de passage public à pied
- Cession gratuite au domaine public cantonal

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 3 al. 3 lit. a & c L.020)

- Eaux usées existantes
- Collecteurs: secondaire
- Eaux pluviales existantes
- Collecteurs: secondaire
- Eau potable existante
- Electricité existante
- Eaux pluviales projetées

Tableau de répartition des droits à bâtir				Localisation des droits à bâtir						
Parcelle N°	Surface cadastrée	Surface dominant droit à des DAB	SBP future en m²	Bât. A	Bât. B	Bât. C	Bât. D	Bât. E	Bât. F	
6859	5368	4861	4250	2113	1917	220				
7223	4721	3669	3208		1129	1738		341		
7206	1703	1703	1489					1489		
7217	158	158	138					138		
2423	221	221	193						193	
2424	201	201	176						176	
739 part.	1316	1107	968						968	
4600 part.	753	159	139						139	
TOTAL	14441	12079	10561	2113	1917	1349	1738	1968	1476	



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Plan-les-Ouates

Plan localisé de quartier

Arare-Dessous

Entre la route de Saint-Julien et la route de Bardonnex

Le PLQ comporte :

- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique (CET) ;
- Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE).

Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'art.11 LRoutes (RSG L 1 10)

Version du plan pour :

Enquête publique

Feuille(s) cadastrale(s) N° : 13

Parcelle(s) N° : 739 part.; 2423; 2424; 4600 part.; 6859; 7206; 7217; 7223.

Plan N° : **30131**

Indice :

Abroge et remplace le plan N° : (N°)

Adopté par le Conseil d'Etat le : (jj.mm.aaaa)

Echelle(s) : 1:500 et 1:1000

Adopté par le Conseil d'Etat le : (jj.mm.aaaa)

Date : 27.03.2023 Répondant OU : MR Dessin : MR

Date d'extraction du fond de plan : 01.04.2021

Modèle : Version 11/2020

Modifications

Objets	Date	Dessin
Synth. ET1	Mars 2024	MR
Synth. ET2: ajustement bât.C, places jeux, courbes niveau	Sept. 2024	MR
Ajout bassin rétention	Nov. 2024	MR
Mise à jour avant EP	27.02.2025	MR

Code aménagement (commune/quartier)	529
Code GIREC Secteur/sous-secteur statistique	33-00-109
Code alphabétique	PLQ
CDU	711.5